



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

POLYNÉSIE FRANÇAISE

- Pour une 1^{ère} demande : à transmettre par la voie hiérarchique au moins 3 mois avant le début de la période de disponibilité
- Pour un renouvellement : à transmettre au moins 3 mois avant l'expiration de la période de disponibilité en cours

à Direction générale de l'Éducation et des enseignements
Bureau des ressources humaines 1^{er} degré
B.P. 20 673- 98 713 PAPERETE - TAHITI

DEMANDE DE MISE EN DISPONIBILITÉ : 1^{ère} demande renouvellement
Décret n° 85-986 du 16/09/85 modifié - Concerne les fonctionnaires titulaires de l'État (mise à jour Août 2014)

NOM DE FAMILLE : _____ PRENOM _____

NOM D'USAGE : _____

ADRESSE (pendant la disponibilité) : _____

Téléphone : _____ Portable : _____ Email : _____

GRADE (case à cocher) : INSTITUTEUR/TRICE PROFESSEUR(E) DES ÉCOLES

ÉCHELON : _____ DEPUIS LE _____

ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE : _____

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance ma mise en disponibilité du _____
au _____ inclus pour le motif suivant (case unique à cocher) :

Article 44 a) Etudes ou recherches présentant un intérêt général (selon les nécessités de service, 3 ans, renouvelable 1 fois)

b) Pour convenances personnelles (selon les nécessités de service, 3 ans, renouvelable mais la durée de la disponibilité ne peut excéder au total 10 années pour l'ensemble de la carrière)

Article 46 Pour créer ou reprendre une entreprise au sens de l'article L. 351-24 du code du travail à condition d'avoir accompli au moins 3 années de service effectifs dans l'administration (ne peut excéder 2 ans)

Article 47 1^o Pour élever un enfant âgé de moins de huit ans, pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint, au partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de solidarité, à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave ou atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne (sur demande et accordée de droit, 3 ans, renouvelable si les conditions requises pour l'obtenir sont réunies) (joindre une copie du livret de famille et un certificat médical délivré par un médecin agréé).

2^o Pour suivre son conjoint ou le partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de solidarité lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, à raison de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions du fonctionnaire (sur demande et accordée de droit, 3 ans, renouvelable si les conditions requises pour l'obtenir sont réunies) (joindre un certificat de travail du conjoint)

alinéa 5) pour se rendre dans les départements d'outre-mer, les collectivités d'outre-mer et la Nouvelle-Calédonie ou à l'étranger en vue de l'adoption d'un ou de plusieurs enfants (de droit, sur demande, la disponibilité est accordée au fonctionnaire titulaire de l'agrément mentionné aux articles L. 225-2 et L. 225-17 du code de l'action sociale et des familles, la durée de la disponibilité ne peut excéder 6 semaines par agrément)

alinéa 6) Pour exercer un mandat d'élu local (de droit, sur demande et pendant la durée du mandat d'élu local)

Périodes de disponibilité obtenues antérieurement : _____

Motif : _____

Envisage d'exercer une activité dans le secteur privé ou public pendant ma disponibilité (case à cocher) :

OUI NON

Fait à _____, le _____

Signature de l'agent :

AVIS DGEE :

DECISION MINISTRE DE L'ÉDUCATION :